

N NNEE 1963 - 0 - N°463/PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret N°432/PR du 11 Septembre 1963 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur OKE ASSOGBA, Ministre d'Etat chargé
de la Fonction Publique, assurera l'intérim du Président de
la République, pendant l'absence du Chef de l'Etat.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié
au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 27 Septembre 1963.

H. MAGA

Ampliations :

PR	15
AND	2
Ministres	17
MEFP	1
SGG	4
Cour Suprême	1
JORD	1